

AMÉNAGEMENT D'UN QUAI POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL

L'aménagement d'un quai doit assurer la libre circulation des eaux et des poissons, conserver au maximum le caractère naturel de la rive et limiter la perte d'habitats. Il doit être réalisé, dans la mesure du possible, sans excavation mécanique du littoral, sans remblai dans le littoral et la rive et sans installation de batardeaux.

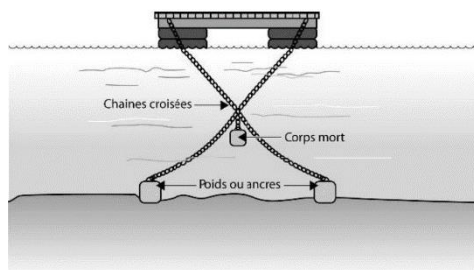
Règlementation

La construction, l'entretien, la réparation et la démolition d'un quai sont soumis à **L'OBTENTION D'UN PERMIS MUNICIPAL**. Il est nécessaire de se le procurer préalablement à la réalisation de vos travaux.

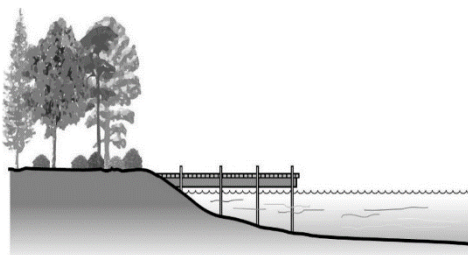
Lorsque l'ouvrage occupe plus de 1/10 de la largeur du cours d'eau ou que sa superficie excède 20 m², un permis provincial, délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDELCC), doit être obtenu avant le début des travaux.

Quels sont les types de quais autorisés ?

1. **Le quai flottant**, constitué d'une plate-forme, généralement préfabriquée, reposant sur une structure de flottaison et munie d'ancrages reposant sur le littoral.
2. **Le quai sur pieds tubulaires**, constitués d'une plate-forme reposant sur des pieds déposés directement sur le littoral.
3. **Le quai sur pilotis**, constitué d'une plate-forme de bois ou d'autres matériaux installés sur des pilotis en bois, en plastique, en métal ou en béton, enfoncés dans le lit du plan d'eau, directement ou dans des trous préalablement forés. Prendre note que ce type de quai doit être maintenu à environ 60 cm au-dessus du niveau de l'eau.



Quai flottant



Quai sur pilotis

Implantation

Aucun quai ne devrait être aménagé dans les zones occupées par une espèce floristique menacée ou vulnérable ou dans une zone particulièrement sensible occupée par une espèce faunique menacée ou vulnérable ainsi que dans une zone de 50m en amont d'une prise d'eau potable.

Matériaux recommandés

- Le bois non traité, en particulier, le cèdre, le mélèze ou la pruche, qui résistent mieux à la décomposition ;
- Les matériaux de plastique ou de composites ;
- L'aluminium.

Matériaux à éviter

- Le bois traité ;
- Les éléments en polystyrène protégés par une enveloppe résistante ;
- Les barils de plastiques propres ayant contenu des substances non toxiques.

Conception et dimensions

Les **quais rectangulaires**, perpendiculaires à la ligne de rivage, sont les plus simples et économiques à construire. Pour renforcer leur stabilité, il est possible de relier des sections rectangulaires supplémentaires à la structure de base, créant ainsi des **formes en "T", en "U" ou en "L"**.

- Un quai flottant devrait présenter une largeur d'environ deux mètres.
- Les quais sur pieds tubulaires ou sur pilots peuvent être plus étroits, avec une largeur minimale d'un mètre.
- La longueur du quai ne doit pas empiéter sur le chenal principal du cours d'eau ni entraver la navigation.

Références

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/quais.pdf>

